

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANTIBES - 0601 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 09/07/2024 - A2024/003955 - 2022 B 01488 - 919 124 503 - A CASA NOSTRA

SASU A CASA NOSTRA
Au capital de 55 100 euros
Siège social : 859 route de Nice
06600 ANTIBES
919 124 503 RCS ANTIBES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1^{er} JUIN 2024

L'an deux mille-vingt-quatre.

Le premier juin à dix heures, au siège social,

Mme VIGLIAROLO Sonia, Présidente et associée unique, demeurant au 280 boulevard de la Madeleine – Appt 168 – Bât 5 – 06000 NICE.

Propriétaire de la totalité des 55 100 actions de 1 euros chacune composant le capital social de la société A CASA NOSTRA.

Mme VIGLIAROLO Sonia, associée unique de ladite société,

I- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- fixation de la rémunération du Président

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide qu'indépendamment du remboursement sur justificatif de ses frais de représentation et de déplacement, la Présidente ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions, pour la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

VIGLIAROLO Sonia
Présidente

